



AIDES

Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR)

Publics concernés

- #Établissement public
- #Laboratoire de recherche
- #Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

- [#Recherche](#)
- [#Agriculture](#)
- [#Filières](#)
- [#Innovation](#)
- [#Bois et forêt](#)
- [#Enseignement supérieur](#)
- [#Biodiversité](#)
- [#Climat](#)
- [#Environnement](#)
- [#Littoral](#)
- [#Énergies renouvelables](#)

Les Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR) sont des projets scientifiques d'excellence, à fort impact territorial, sociétal, économique et environnemental. Leur objectif : faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire engagé face aux défis des transitions. Les PSGAR sont des programmes de recherche pluridisciplinaires et multisites. Alignés sur les orientations stratégiques régionales, ils ciblent des recherches capables de générer des sauts technologiques, tout en répondant aux grands défis de notre société.

Objectif

L'objectif au travers des PSGAR est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement. Le dispositif d'aide est organisé en plusieurs sessions avec des sujets ciblés prioritaires. Les programmes doivent répondre à ces problématiques avec l'ambition de couvrir l'intégralité du continuum de la production et de la valorisation de connaissances, de la recherche exploratoire au transfert de solutions vers le territoire (technologiques, économiques, politiques), afin de garantir des retombées sociétales réelles.

Ces programmes d'envergure reposent sur quatre piliers fondamentaux :

- une ambition scientifique de premier plan à l'échelle nationale et européenne.
- Une approche pluridisciplinaire avec une dimension sociétale forte (croiser les expertises de la connaissance à l'appropriation par les acteurs).
- Un écosystème collaboratif fort unissant laboratoires, universités, entreprises et acteurs publics.
- Un alignement avec la feuille de route Néo Terra, les stratégies régionales de développement économique et l'approche globale de la politique régionale santé One Health (Une seule santé).

Bénéficiaire

Les bénéficiaires sont les organismes et établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur (universités et écoles) disposant d'équipes de recherche bénéficiant d'une évaluation du Haut conseil de l'évolution de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et implantés sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Tous les projets doivent avoir été présentés devant le Conseil Scientifique ou auprès de la Direction de l'établissement de recherche et/ou d'enseignement supérieur auquel est rattaché le coordinateur du projet.

Montant

Ce dispositif permet de soutenir des programmes scientifiques en fonctionnement et/ou en investissement pour financer sur une durée de 4 à 5 ans :

- Des compétences scientifiques et technologiques : allocations de recherche, actions de valorisation et de diffusion des résultats,
- Les travaux de recherche (fonctionnement, équipements scientifiques et outils collaboratifs liés au programme),
- La coordination et le management du programme.

Critères de sélection

Les propositions soumises à la Région sont évaluées par la Direction de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et du Transfert de Technologie. Ils font l'objet d'une analyse articulant une évaluation scientifique par le CCES (Comité de Coordination des Expertises Scientifiques) et une évaluation au regard de l'environnement régional du projet et notamment des arguments en faveur de la problématique ciblée par le PSGAR.

Les critères de sélection sont les suivants:

- Adéquation du programme avec l'enjeu ciblé et ambition de la réponse proposée
- Positionnement du programme vis-à-vis de la ou des politiques régionales ciblées
- Définition des livrables visés et de leur portée régionale
- Organisation et méthodologie envisagées pour atteindre ces livrables
- Qualité, pluridisciplinarité et dimension territoriale du consortium proposé (minimum 4 laboratoires sur 2 sites universitaires régionaux)
- Caractère structurant du projet pour le territoire

Comment faire ma demande ?

Les porteurs sont invités dans un premier temps à lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous.

Le dispositif d'aide est organisé en sessions avec des sujets ciblés prioritaires. La construction des programmes s'appuie sur les réseaux régionaux de recherche (R3) en place en lien direct avec la thématique ciblée et sur une phase de dialogue avec les services de la Région avant dépôt de la demande définitive.

Pour toute information sur le détail des modalités, il est nécessaire de contacter le service Recherche et Transfert de Technologies : psgar-recherche@nouvelle-aquitaine.fr

Correspondants

- **Direction de l'enseignement supérieur recherche et transfert de technologie**

Service relation usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption